

Informations de base	
2018/2618(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Marque de l'Union européenne: alignement sur le nouveau règlement de base (UE) 2017/1001 Voir aussi Règlement 2017/1001 2016/0345(COD)	
Subject 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques		

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
05/03/2018	Publication du document de base non-législatif	C(2018)01231	
05/03/2018	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
14/03/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
27/03/2018	Vote en commission		
16/04/2018	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Conseil		
18/04/2018	Décision du Parlement	T8-0106/2018	Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/2618(DEA)
Type de procédure	DEA - Procédure d'acte délégué
Sous-type de procédure	Examen d'un acte délégué
Modifications et abrogations	Voir aussi Règlement 2017/1001 2016/0345(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 0114-p6
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Dossier de la commission	JURI/8/12394

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		B8-0187/2018	11/04/2018	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0106/2018	18/04/2018	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	C(2018)01231	05/03/2018	
Document annexé à la procédure	C(2018)1871	22/03/2018	
Document annexé à la procédure	C(2018)3909	18/06/2018	
Document annexé à la procédure	C(2022)3157	11/05/2022	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Marque de l'Union européenne: alignement sur le nouveau règlement de base (UE) 2017/1001

2018/2618(DEA) - 18/04/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé **de ne pas faire objection** au règlement délégué de la Commission du 5 mars 2018 complétant le règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil sur la marque de l'Union européenne, et abrogeant le règlement délégué (UE) 2017/1430.

Le Parlement a rappelé que suite à la codification du règlement (CE) n° 207/2009 par le [règlement \(UE\) 2017/1001](#) du Conseil, les références contenues dans un règlement délégué doivent s'aligner sur la renumérotation des articles résultant de la codification de l'acte de base.

Le règlement délégué (UE) 2017/1430 de la Commission complétant le règlement (CE) n° 207/2009 du Conseil sur la marque de l'Union européenne et abrogeant les règlements (CE) n° 2868/95 et (CE) n° 216/96 doit donc être abrogé et les dispositions dudit règlement délégué doivent être reprises, avec des références actualisées au règlement (UE) 2017/1001, dans le règlement délégué modifié.

Le règlement délégué modifié ne comporte donc aucune modification de fond du règlement délégué (UE) 2017/1430. Les députés ont estimé que sa publication rapide au Journal officiel devrait permettre de prévoir une date d'application à bref délai et de garantir la continuité de fonctionnement du régime transitoire prévu dans les dispositions finales du règlement délégué modifié.